



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
OFFICE NATIONAL DE BUNIA

ACTE NOTARIE N° 7.056 /2014

L'an deux mille quatorze, 13^{ème} jour du mois de Mai

Nous, Hopeson BAFOA LIATSHI, Procureur de la République, Notaire pour le District de l'Ituri de résidence à Bunia.

Certifions que l'acte dont les clauses sont ci-annexées nous a été présenté par :

1. GEORGES THOUVIGNON
2. CHRISTIAN KANSIME
3. DRAMILE ROGER


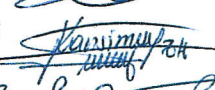

En présence de Monsieur LUKUSA DJUNGA Michel, Secrétaire Divisionnaire (Chef de Division) et Gisèle FEZA, Secrétaire, tous deux du Parquet de Grande Instance de l'Ituri à Bunia, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi.

Lecture de l'acte ci-dessus a été faite par Nous, Notaire, aux comparants en présence desdits témoins.

les comparants près qualifiés ont déclaré, en présence desdits témoins que l'acte tel que rédigé, renferme bien l'expression de leur volonté.

En foi de quoi le présent acte a été signé par Nous, Notaire, les comparants et les témoins et revêtu du sceau de l'Office Notarial de Bunia

LES COMPARANTS

1. GEORGES THOUVIGNON 
2. CHRISTIAN KANSIME 
3. DRAMILE ROGER P.O. 

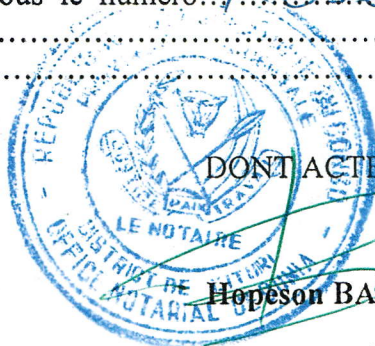


LE NOTAIRE

LES TEMOINS

1. LUKUSA DJUNGA Michel 
2. Gisèle FEZA 

DROITS PERCUS : Frais d'acte 45.000 Fc (QUARENTE CINQ MILLE Fc) suivant quittance N° du du Secrétaire Comptable du Parquet Instance de l'Ituri à Bunia. Enregistré l'acte ci-dessus sous le numéro 7.056 /2014 du registre des actes notariés de l'Office Notarial de Bunia.



DONT ACTE, LE NOTAIRE

Hopeson BAFOA LIATSHI 